

accompagnent nous pouvons conclure: 1o. que le bon "curé de Ste. Julie de Sommerset," qui y est clairement désigné, a soutenu une thèse reprobée par son Evêque et le théologien du Pape; 2o. que nos lois d'éducation sont conformes à l'esprit de l'Eglise, dont elles maintiennent et sauvegardent les priviléges et les droits; 3o. que notre Code Civil est le plus catholique des Codes modernes et ne laisse à désirer qu'en une couple d'articles, soumis à l'autorité romaine.

Le *Nouveau Monde* était venu au secours de l'abbé Martel et avait, en outre, déclaré la guerre à l'Etat Civil; d'après lui, tout était anti-catholique et à refaire dans notre législation. L'Eglise et l'Etat ne faisaient pas bon ménage et leurs relations devaient être réajustées sur de nouvelles bases. Deux autres journaux ont, dans le temps, suivi le *Nouveau Monde* et l'abbé Martel. Nous espérons, dans l'intérêt bien entendu du catholicisme en Canada, que ces journaux reconnaîtront leur erreur et pratiqueront eux-mêmes la soumission docile qu'ils prêchent tant aux autres.

Il était temps qu'un tel avertissement, une aussi bonne leçon nous arrivât de si haut. Tous les catholiques sincères et intelligents ont déploré cette campagne entreprise par des journaux et des hommes qui paraissaient autorisés; autre que les reproches adressés au pouvoir civil étaient exagérés et sans fondement, le résultat n'en pouvait qu'être funeste. A lire quelques uns des articles de ce temps là, on aurait dit que le pouvoir civil n'avait pas même le droit d'exister. Pourtant, il est d'origine divine, et son existence est aussi nécessaire pour répondre aux besoins intellectuels et temporels de l'homme, que celle du pouvoir religieux pour satisfaire les exigences de l'âme et de la conscience. D'ailleurs, sur quoi reposaient ces plaintes, ces vociférations contre des hommes qui ont tout fait et tout risqué pour assurer le pouvoir et agrandir l'influence de l'Eglise en Canada? Sur rien; pas l'ombre d'une raison ne les avait provoquées.

En premier lieu, l'Eglise ici est parfaitement libre, plus libre et mieux protégée qu'en aucun pays du monde, excepté Rome. Encore même pour Rome, aurions-nous à faire certaines réserves quant à la protection. Elle jouit du singulier privilège de combiner tous les avantages qu'offrirait une union parfaite de l'Eglise et de l'Etat dans un pays exclusivement catholique, avec ceux d'une indépendance absolue du pouvoir civil avec garantie de tous ses droits par concordats ou Traités solennels dans un pays mixte où l'autorité souveraine est protestante. Son pouvoir, sa juridiction, son autorité sont assurés, de même que le libre exercice de son admirable culte est garanti à tous ses fidèles; si l'un de ses membres se révolte et veut entrer dans une église ou chapelle sans en avoir le droit, ou refuse de payer sa contribution au support des ministres de l'autel, "le bras séculier" est à sa disposition pour faire mettre à l'ordre le réfractaire et lui assurer le paiement de toutes sommes, de tous honoraires nécessaires soit à l'entretien du prêtre ou pour défrayer les dépenses du culte. Ces avantages sont considérables, précieux, et, comme catholique, nous en sommes fier et heureux.

Mais, voulons-nous dire, par là, que l'Eglise doit se déclarer satisfait et ne plus rien demander? Nullement: nous comprenons sa mission sublime et nous prétendons que, vivant dans un monde plein de faiblesses et d'imperfections elle a toujours besoin de nouveaux droits ou de nouvelles facilités pour étendre davantage son influence bienfaisante et civilisatrice, pour exécuter de mieux en mieux les ordres de son divin Fondateur. Nous prétendons également que dans de tels cas, l'Etat doit se faire un devoir de venir au secours de l'Eglise dans la pleine mesure de ses pouvoirs. Mais, et c'est là notre second point, quand l'Eglise a de semblables besoins, elle ne les fait pas demander par ses bedeaux ni par des scribes qui s'arrogent orgueilleusement une mission qu'ils n'ont pas. Elle est plus habile et plus modeste que cela. Ce n'est pas l'injure à la bouche qu'elle exige le perfectionnement de certaines lois ou la promulgation de certaines ordonnances: elle procède autrement que les hommes et les journaux si énergiquement blâmés par le P. de Angelis, l'Archevêque de Québec et l'Evêque de Rimouski. A quoi peuvent servir des revendications sous forme d'attaques injurieuses à un pouvoir, à des journaux et à un parti qui n'ont jamais rien refusé à l'Eglise et qui ont toujours été prêts, comme ils le seraient encore, à obtempérer aux demandes de l'Eglise du Bas-Canada? Non; ces attaques étaient injustifiables. Qu'on laisse faire l'Episcopat: il sait ce qu'il faut à l'Eglise et saura le demander bien mieux que ceux qui ont voulu ou veulent encore le compromettre par leur zèle imprudent ou les efforts turbulents de leur vanité froissée.

J. A. MOUSSEAU.

Economisez pour sucer plus tard votre tisane ou votre lait de poule au besoin. Mais gardez-vous bien d'aller au-delà. A quoi bon épargner pour faire large vie quand on n'aura plus appétit, estomac, ni dents?

COURRIER D'ONTARIO.

Je ne voudrais pas laisser mes lectrices et mes lectrices sous une fausse impression. Ils ont pu croire, par le ton de mon avant-dernier *courrier*, que le grand projet d'accorder à une certaine classe de la gent féminine en Angleterre le droit de prendre part aux élections parlementaires était passé, ou sur le point de passer dans le domaine des faits accomplis.

En effet, la seconde lecture du *bill* de M. Jacob Bright avait été votée par 124 voix contre 91, ce qui donnait en faveur du droit électoral du beau sexe une assez belle majorité de 33 voix.

Les ministres eux-mêmes, tout en déclarant qu'ils n'avaient pas encore d'opinion bien arrêtée sur le principe de la mesure, avaient eu la galanterie de se ranger du côté des dames, à cette phase des débats.

Hélas! chères lectrices, qui aviez peut-être pour vous, dans un avenir prochain, le sort politique de vos sœurs d'au-delà de l'Atlantique, pourquoi faut-il qu'après une seconde lecture, toute mesure subisse l'épreuve d'un comité de toute la Chambre, suivie de celle d'une troisième lecture! Pourquoi les législateurs ne savent-ils pas s'arrêter à temps quand il s'agit d'assurer le triomphe de cet immense principe de l'émancipation politique du sexe, désireux de faire sentir son influence autre part qu'au salon, à la *Nursery*, et à la cuisine? Est-ce qu'un projet de loi ne pourrait pas se contenter de deux lectures? Pourquoi ce comité général de toute la Chambre? un pur enfantillage...

Enfantillage ou non, chères lectrices, toujours est-il que ce fameux comité fut fatal au *bill* de M. Jacob Bright.

Les ministres, qui avaient eu le temps de réfléchir et d'arrêter une opinion, ont cru devoir sacrifier la galanterie à leurs doctrines, et, cette fois, le *bill* fut rejeté par 220 voix contre 94, ce qui fait une majorité de 126 voix contre la mesure d'émancipation partielle.

L'Angleterre n'est donc pas encore mûre pour le grand progrès que révèlent ceux qui veulent que la femme puisse aspirer à remplir en tout point les mêmes devoirs, et à exercer les mêmes droits que l'homme. Murira-t-elle bientôt? C'est possible. L'opinion publique est travaillée depuis longtemps dans ce sens par des écrivains et des orateurs d'un grand talent et d'un mérite incontestable.

Et puis, ils sont d'une persévérance à l'épreuve du temps et des déceptions ces diables de réformateurs anglais. Quelque soit le chiffre de leur minorité, jamais ils ne manquent une occasion de venir ré-affirmer leurs doctrines en plein parlement, et cette persistance, jamais rebutée, finit par familiariser le peuple avec des questions dont il se souciait, au début, comme de l'an quarante.

C'est M. Bouverie, aimables lectrices, qui eut l'audace de demander l'ajournement à six mois du *bill* de M. Jacob Bright. Retenez bien ce nom, lectrices qui aviez quelque petit cousin à orner de vos suffrages, dans quinze ou vingt ans, et qui faisiez des vœux pour le succès de la mesure de M. Jacob Bright, oui, retenez le nom de M. Bouverie, pour lui lancer à la figure un non superbe de dédain, et d'orgueil vengé, si jamais il vous demande votre main pour son fils, ou pour son neveu.

M. Bouverie a soutenu que le privilège de s'immiscer dans la vie publique serait accompagné, pour le sexe en jupons, d'inconvénients, d'ennuis et de dangers de toute nature.

D'ailleurs, il ne croit pas que la femme ait besoin de porter elle-même son propre suffrage au *votum* pour exercer une influence considérable sur les élections. Et il appuie son opinion du fait ci-dessous: un candidat, voulant se faire élire dans un bourg quelconque de l'Ouest, où il n'est connu ni d'Eve ni d'Adam, comme disent les bonnes gens, s'y présente, en annonçant qu'il possède une grande fortune, et qu'il est décidé à prendre femme dans le pays, s'il est élu. Devinez, lectrices, combien notre homme eût de voix? Il les eut toutes...

Remarquez que M. Bouverie ne dit même pas que cet honnête et rusé candidat fut joli garçon, ce qui laisse de suite à supposer qu'il était très-laid, difforme, boiteux, et qu'il parlait du nez... mais il sait bien ne pas passer sous silence son immense fortune, ce qui nous fait comprendre tout de suite pourquoi il recueillit les suffrages des électeurs, qui tous avaient des filles, ou des nièces, ou des amies de leurs femmes à pousser sous les "barreaux de la cage hyménienne," comme dit si singulièrement Auguste Barbier, dans son discours de réception à l'académie française.

Quel est celui d'entre vous, lecteurs, qui ne sait pas, par son expérience personnelle, que cette influence politique occulte, mais tout à fait légitime, qu'attribue M. Bouverie à la femme anglaise, s'exerce pareillement par la femme canadienne? Aussi, voyez le cabaleur d'élection; quel trouble ne se donne-t-il pas pour faire la conquête de la femme, s'il craint de ne pas être assez éloquent pour aller droit au cœur du mari? Il tâche de gagner la confiance de la mère, en prodigiant des caresses et de menues monnaies aux enfants, certain que si l'épouse veut s'employer pour lui auprès de l'époux, sa cause est gagnée.

Je connais un député protestant, en pouvoir d'épouse catholique, qui s'était permis, il y a quelques années, de voter en faveur d'un *bill* de divorce. Je vous prie de croire que la chose ne lui est pas arrivée depuis. A son retour chez lui, la renommée assure qu'il subit de telles remontrances, qu'il se jura à lui-même de ne plus jamais attirer sur sa tête des foudres aussi éclatantes. Il s'est tenu promesse. Il est engagé à tout jamais sous le drapeau des nobles et vaillants adversaires du divorce, tout protestant qu'il est. Sa femme seraît elle-même en chambre qu'elle ne voterait pas non avec plus d'impétuosité, lorsque un pauvre diable, qui a eu des malheurs conjugaux, imploré des députés de la nation la permission de flanquer sa femme à la porte, quitte à en insérer une autre à sa place.

Où les femmes soient admirables, c'est quand elles ont changé d'opinions entre deux élections. Rien n'est désolant comme de les entendre vociferer... pardon, je voulais dire: déblatérer contre le candidat qu'elles encensent aux élections dernières. Ne leur parlez plus des qualités qu'elles remarquaient il y a trois ans, ou quatre ans, chez le même homme qu'elles fustigent aujourd'hui de tous les fouets de la médisance et de la

calomnie. Allons donc, il s'agit bien de qualités!... Cet homme-là n'a plus que des vices... et quels vices!... des infamies!... des choses atroces!... Bref, c'est le plus infame coquin, et le plus abominable vaurien que la terre ait jamais produit."

Ravissant, n'est-ce pas? Dame, quand une femme hait, elle y met tout son cœur; et lorsqu'elle y met tout son cœur elle n'y va pas du bout des lèvres....

"Ah! le coquin! Ah! le vaurien! Ah! le misérable! Ah! le voleur!..."

Caton, qui fut en son temps considéré comme un grand sage, était loin d'être en faveur de l'émancipation politique de la femme. Ecoutez bien ce qu'il disait à ce sujet:

"Nos ancêtres ont voulu que la femme restât toujours en tutelle et sous la puissance de son père, de son mari ou de son frère; qu'elle ne put accomplir seule aucun acte légal, et voilà qu'aujourd'hui elles viennent au Forum et marchent à l'assaut de la république. Prenez y garde; du jour où elles deviendront vos égales, elles seront vos supérieures. *Ubique esse cuperunt, superiores erunt.*"

Il n'y allait pas de main morte le sage Caton.

Du reste, il est incontestable que ce philosophe avait entièrement raison. Les femmes sont déjà si fortes, si puissantes contre l'homme, grâce à la faiblesse du cœur de celui-ci, que si jamais elles en venaient à occuper les mêmes positions, elles le domineraient infailliblement.

Le *bill* de M. Jacob Bright n'accordait le droit de suffrage qu'à la femme veuve ou non-marier, ayant un domicile et des biens distincts lui appartenant en propre, et payant les contributions locales.

On voit que cette mesure était loin d'avoir une portée générale; mais c'était un commencement, et s'il eût réussi, on aurait certainement continué à demander et à obtenir d'avantage, d'année en année.

Si j'en crois Ponsard, auquel on vient d'élever une statue, entre parenthèse, les Romains n'avaient guère le goût du Forum ou du *Hustings*; car voici quelques vers qu'il met dans la bouche de son héroïne, en sa tragédie de Lucrèce:

*Par mon acule instruite aux mœurs que je tiens d'elle,
Les femmes de son temps mettent tout leur soin
A surveiller l'ouvrage, à mériter ainsi
Qu'on mit sur leur tombeau, digne d'une Romaine:
"Elle resta chez elle et jâla de la laine."*

Je crois bien que c'est la laine qui manque, de notre temps, car les fileuses sont d'unearrete... J'entends à la ville, car à la campagne, on cultive toujours le moutonplus ou moins.

C. T.

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur.

Vous disiez, il y a quelque temps, que dans le commerce, l'industrie, les affaires municipales et dans toutes les circonstances où il faut s'affirmer, nos compatriotes d'origine anglaise l'emportent sur nous par l'esprit d'entreprise, la libéralité et l'intelligence des choses nécessaires au progrès et à la prospérité publique. Cette différence se manifeste tristement dans notre Conseil-de-Ville. Chaque fois qu'il s'agit de débourser de l'argent pour des améliorations importantes, pour ces projets dont les résultats magnifiques ne se font sentir qu'après un certain nombre d'années, on voit toujours six ou sept représentants des quartiers canadiens-français se traîner en arrière comme des tortues. Et si vous leur demandez la raison de leur conduite, ils vous répondront toujours sur le même ton: "ça coûte trop cher." Si vous leur répondez que c'est une amélioration nécessaire qui se fera tôt ou tard et qui coûtera alors vingt fois plus, ils n'ont pas l'air de comprendre. Ils comprennent assez bien que deux fois deux font quatre, lorsqu'il s'agit d'un projet dont l'exécution augmentera immédiatement leurs propriétés, mais si on leur parle de dépenser \$1,000 pour faire des améliorations qui en rapporteront dix mille à leurs enfants, nenni! C'est fini, ils ne comprennent plus rien.

C'est à peu près comme nos riches capitalistes, dont la charité est sans doute louable mais si peu intelligente, qui n'ont pas l'air de savoir que la charité la plus noble, la plus admirable, est celle qui fait travailler les pauvres, celle qui construit des manufactures, défriche nos terres et exploite nos pouvoirs d'eau.

Vous devriez, M. le rédacteur, suivre de près à l'avenir les délibérations du Conseil-de-Ville et faire connaître à nos lecteurs ceux de nos compatriotes qui nous font honneur, ils seront faciles à compter, et ceux en plus grand nombre qui ne nous font pas précisément honneur.

Dans les discussions qui ont eu lieu, dernièrement, sur des questions de la plus haute importance, il était curieux et choquant d'entendre les raisons que MM. St. Charles, Wilson et Leduc donnaient privément, bien entendu, pour s'opposer aux vœux unanimes des citoyens de Montréal et de la grande majorité du Conseil-de-Ville. Vous devriez faire s'il le faut, aux constituants des quartiers intéressés, le portrait de leurs représentants, afin que, lors des élections, ils sachent à quoi s'en tenir sur les candidats qui sollicitent leurs suffrages.

Si les électeurs pouvaient, une bonne fois, se pénétrer de la pensée que presque toujours ce ne sont pas ceux qui se présentent, qui méritent le plus d'être élus, ils iraient trouver chez eux les hommes de véritable mérite que les intrigues et les misères de la candidature effraient, et alors on les respecterait dans la personne de leurs représentants.

Je dois dire que mes remarques ne doivent pas s'adresser à deux ou trois de nos conseillers, entr'autres, M. David.

Je suis M. le rédacteur
votre dévoué etc.,
UN AMI DU PROGRÈS.